

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

0 1 0 LOI
L/2006/...../AN

ADOPTANT ET PROMULGUANT LA LOI RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT DES CAPITAUX EN REPUBLIQUE DE GUINEE.

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en son article 59 ;

Après en avoir délibéré, adopte.

Le Président de la République Promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est Adoptée et Promulguée la Loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux en République de Guinée.

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

24 OCT. 2007
Conakry, le.....


GENERAL LANSANA CONTE